

## ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DES CONSULTANTS EN ENVIRONNEMENT

Pour leur assurance, les consultants en environnement ont besoin de quelqu'un qui comprend la complexité de leurs services et les risques inhérents à ceux-ci. Bref, d'un assureur qui parle leur langage.

Notre équipe hautement expérimentée saura cerner les besoins de vos clients et vous procurera un avantage concurrentiel à l'égard des consultants et ingénieurs en environnement. Notre appétit des risques couvre toute la sphère d'activité de ce secteur, notamment les rapports des phases I à IV, les enquêtes d'assainissement, les études de faisabilité et de conception, les systèmes de réservoirs, la gestion de projets, les essais, les analyses en laboratoire, les inspections, l'analyse de la qualité de l'air, les consultations sur la réglementation, etc. L'assurance peut être agencée de manière à s'intégrer aux autres grands volets du programme d'assurance des risques environnementaux, comme un contrat autonome d'assurance pollution ou le contrat d'assurance de la responsabilité civile des entreprises, tous deux pouvant être souscrits par l'entremise de SUM.

### Sécurité de Marché

ASSUREUR	NOTE
Lloyd's Underwriters	A (par AM Best)

### Personnes-ressources :

TToronto:

**Christine Nauth**

christine.nauth@suminsurance.ca

**Gabriella Gasevic**

gabriella.gasevic@suminsurance.ca

Montreal:

**Serge Melanson**

serge.melanson@suminsurance.ca

**Guillaume Saindon**

guillaume.saindon@suminsurance.ca

**Nous offrons une assurance de premier ordre qui va de pair avec notre expertise. En voici les principales caractéristiques :**

- Jusqu'à 5 M \$ de garantie et accès facile à des montants supérieurs
- Formule étendue basée sur la date des réclamations et frais de défense couverts en sus des montants de garantie
- Exclusions relatives à l'environnement modifiées pour tenir compte des services professionnels
- Garantie subséquente automatique de 30 jours (jusqu'à 36 mois en option)
- Possibilité de reprise du passé

**Extensions de garantie automatiques pour :**

- Perte de documents
- Diffamation orale et écrite
- Violation du droit d'auteur
- Détournements
- Violation du secret professionnel
- Assurés innocents
- Coentreprises
- Protection de la réputation
- Ordinateurs
- Atteintes aux droits de propriété intellectuelle
- Cyberrisques (virus informatiques et piratage)